



Très peu ou pas

Minimales

Quelques

Significatives

Approfondies

50

100

Résultat global: **0** (Sur 100) Fournit très peu ou pas d'informations au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats du Tchad par rapport à ses voisins ?

Burkina Faso 5

Cameroon 2

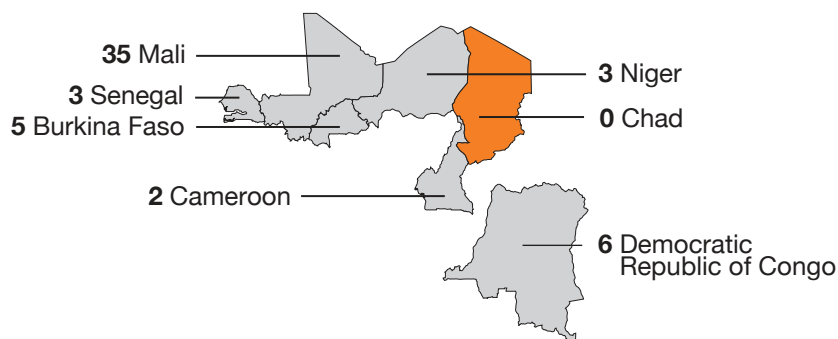
Mali 35

Niger 3

Senegal 3

Chad 0

Dem. Rep. of Congo 6



Principales conclusions

L'Indice sur le budget ouvert évalue la quantité et le type d'information que le gouvernement rend disponible au public dans les huit documents budgétaires clés qui doivent être publiés pendant l'année. Le résultat du Tchad montre qu'il ne fournit pratiquement aucune information au public à propos du budget et des activités financières du gouvernement central au cours de l'année. Ainsi, les citoyens se trouvent dans une quasi-impossibilité de demander des comptes au gouvernement au sujet de sa gestion des deniers publics.

Informations contenues dans les documents budgétaires publics

Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

Document	Évaluation du niveau d'information*	État de publication
Rapport préalable au budget	E	Non Produit
Projet de budget de l'exécutif	E	Produit, non publié
Budget adopté	D	Publié
Budget des citoyens	E	Non Produit
Rapport en cours d'année	E	Non Produit
Revue de milieu d'année	E	Non Produit
Rapport de fin d'année	E	Non Produit
Rapport d'audit	E	Non Produit

* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à

B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. Au Tchad, le Projet de budget de l'exécutif n'est pas publié avant son adoption par le corps législatif.

Un **Rapport préalable au budget** énonce les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. Le Tchad ne produit pas de Rapport préalable au budget.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. Le Tchad publie un Budget adopté mais il est loin d'être exhaustif.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. Le Tchad ne produit pas de Budget des citoyens.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du Budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. Le Tchad ne produit pas de Rapports en cours d'année.

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. Le Tchad ne produit pas de Revue de milieu d'année.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au Budget adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. Le Tchad ne produit pas de Rapport de fin d'année.

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a généré et dépensé les revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. Le Tchad ne produit pas de Rapport d'audit.

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

Tchad

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Dr. Antoine Doudjidingao
Dr. Gilbert Maoundonodji
Groupe de Recherches
Alternatives et de Monitoring du
Projet Pétrole Tchad-Cameroun
(GRAMP/TC)
BP: 4021, N'Djaména, Tchad
doudjiantoine@yahoo.fr
gilmagil@yahoo.ca
gramptc@intnet

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, le Tchad dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

Institution de contrôle	Niveau de force**
Pouvoir législatif	Faible
ISC	Faible

**Les appréciations de la force du pouvoir législatif et de l'ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif au Tchad est faible parce que :

1. Le corps législatif ne dispose pas des pleins pouvoirs pour amender le Projet de budget de l'exécutif au début de l'année ;
2. Il ne dispose pas des pleins pouvoirs pour approuver toutes modifications apportées au budget au cours de l'exercice fiscal ;
3. Il ne dispose pas de suffisamment de temps pour examiner et voter un budget ; et
4. Il n'organise pas de débats ouverts sur le budget au cours desquels le public peut témoigner.

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC du Tchad est faible pour les raisons suivantes :

1. Elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour exercer utilement son mandat ;
2. Elle ne diffuse pas de Rapport d'audit au moment opportun sur les dépenses définitives des départements nationaux ;
3. Elle ne dispose pas de canaux de communication adéquats avec le public ;
4. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi prises par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que le Tchad :

- Publie le Projet de budget de l'exécutif, les Rapports en cours d'année et le Rapport d'audit sur les sites Internet du gouvernement régulièrement et dans un délai opportun ;
- Multiplie les opportunités pour tous les groupes intéressés d'assister à et de témoigner lors d'audiences législatives sur le budget ; et
- Renforce le rôle du corps législatif et de l'ISC dans le processus budgétaire.